



FLASH INFO



INFORMATIONS MUNICIPALES

Médiathèque municipale

Et voilà le nouveau planning des activités de la médiathèque pour la rentrée. N'hésitez pas à vous inscrire :

- **Du jeudi 8 au vendredi 30 septembre 2022** : Exposition de peintures de Chantal RENOÜ
- **Vendredi 9 septembre 2022, à 10h et à 11h** : Premier atelier « Bébé lecteur » autour cette année des animaux
- **Vendredi 9 septembre 2022, à 20h30** : Reprise des soirées jeux de société pour les grands
- **Samedi 10 septembre 2022, à 10h** : Atelier échange de savoir-faire à la découverte de la technique du pastel – Sur inscription et pour Adulte
- **Vendredi 16 septembre 2022, à 14h30** : Rencontre « Dires et mémoires »
- **Jeudi 22 septembre 2022, à 18h** : réunion informatique pour la reprise des ateliers d'initiation
- **Du 30 septembre au 28 octobre 2022** : Exposition photo « L'eau une ressource vitale »

Modification simplifiée n°1 du PLUi – Mise à disposition du public

Par délibération n°2022-058 du 30 mai 2022, le conseil communautaire de Brocéliande communauté a prescrit l'engagement d'une procédure de modification simplifiée du plan local d'urbanisme intercommunal et à cette occasion, a défini les modalités de la mise à disposition du public. Le détail des formalités de la mise à disposition du public est précisé par un arrêté n°2022-07 du 10 août 2022.

Le projet de modification simplifiée n°1 du PLUi porte sur la correction d'erreurs matérielles littérales, graphiques et de mise en page.

L'ensemble des éléments du projet de modification simplifiée n°1 sera mis à disposition du public accompagné, le cas échéant, des avis émis par les personnes publiques associées, du : **Mercredi 07 septembre 2022 au mercredi 19 octobre 2022 inclus**.

Le dossier mis à disposition sera composé d'un dossier papier constitué des documents relatifs à la procédure et sera consultable :

- **En version papier**, au siège de la Communauté de Communes et dans chaque mairie du territoire communautaire, à savoir Bréal-sous-Montfort, Maxent, Monterfil, Paimpont, Plélan-le-Grand, Saint-Péran, Saint-Thurial et Treffendel, aux horaires habituels.
- **En version numérique** le site internet de Brocéliande communauté (<https://www.cc-broceliande.bzh>) ou sur un poste informatique disponible au siège de Brocéliande communauté, 1 rue des Korrigans à Plélan-le-Grand (35380), aux horaires habituels d'ouverture au public.

Le public pourra formuler ses observations et propositions durant la période visée à l'article 2, dans les conditions suivantes :

- **Par écrit** à l'appui des registres d'observations à feuillets non mobiles déposés au siège de Brocéliande Communauté et dans chaque mairie du territoire ;
- **Par mail** via l'adresse mail dédiée : plui_MS1@cc-broceliande.bzh;
- **Par voie postale**, toute correspondance devra être adressée à : Brocéliande Communauté – Modification simplifiée n°1 du PLUi – Pôle aménagement du territoire, 1 rue des Korrigans, 35380 PLELAN-LE-GRAND

INFORMATIONS INTERCOMMUNALES

Pays de Brocéliande

Programme d'actions de prévention pour les personnes de plus de 60 ans sur le Pays de Brocéliande

Chaque année, l'association Pour Bien Vieillir Bretagne propose des ateliers de prévention ou des réunions d'information animés par des



professionnels. Parmi ces ateliers on trouve des ateliers sur le sommeil, la nutrition, les activités physiques adaptées, l'équilibre, la numérique, la mémoire, l'aide en parenthèse pour les aidants...

Si vous êtes intéressé, vous pouvez venir en mairie ou à la médiathèque récupérer un programme pour la période de septembre à 2022 à mars 2023.

AGENDA

MERCREDI
21/09

Conseil Municipal, à 20h, à la mairie

SM Eau de la Forêt de Paimpont

Le SMG-Eau 35 et le SM Eau de la Forêt de Paimpont ont fait des communiqués de presse cet été sur la crise sécheresse.

Un nouvel arrêté préfectoral renforce l'encadrement des usages d'eau sur l'ensemble du département. Il est ainsi impératif que chacun et chacune économise l'eau afin d'éviter la pénurie et les coupures d'eau au robinet. Plus que jamais, chaque geste compte.

Les restrictions visées par l'arrêté sécheresse ont pour but d'économiser l'eau et de préserver les usages de l'eau prioritaires pour la santé, la sécurité civile, l'eau potable, la salubrité et l'abreuvement des animaux.



ASSOCIATIONS

Centre d'Activités Communales

Le CAC et les associations de la commune vous invitent à les rejoindre pour découvrir leurs activités lors du **FORUM DES ASSOCIATIONS** qui aura lieu le :

- **Vendredi 2 septembre 2022 de 17 à 20 h**, à la salle de la Bétangeais ;

Skol Gouren



Viens nous rejoindre au Gouren !!

Les cours ont lieu à la salle de la Vieille Forge **les vendredis** :

- De 16h45 à 17h30 pour les babis (Pédibus aux 2 écoles) dès 4 ans (Maternelle)
- De 17h30 à 18h30 pour les poucets dès 6 ans (CP-CE1)
- De 18h30 à 19h30 pour les poussins (CE2-CM1-CM2)
- De 19h30 à 20h30 pour les benjamins-minimes, adultes. (Dès la 6^{ème})

Les cours reprendront le **vendredi 09 septembre 2022**.

Inscriptions et renseignements au bureau du gouren, pendant les heures de cours. A très vite.

Cours de violon : reprise

Les cours de violon enfants et adultes pour « débutants à avancés », musiques celtiques apprentissage par l'oreille sans solfège auront lieu les :

- **mercredis** à la maison du Pâtis MONTERFIL, de 15h30 à 19h30 [**Reprise des cours le mercredi 21 septembre 2022**]

Organisation Centre d'activité Communal de Monterfil : Pierrick LEMOU D.E

Renseignements : ☎ 06.7208.56.81 / plemou@club-internet.fr

Korrigans Badminton

L'association des korrigans badminton est heureuse de vous accueillir le mardi et le jeudi à la salle multisport de Monterfil.

- **Le mardi à partir de 18h30 jusqu'à 23h**. Ce jour-là, sont accueillis les jeunes à partir de la sixième en même temps que les adultes.
- **Le jeudi à partir de 20h jusqu'à 23h**.

Si vous voulez jouer avec 5 grammes de plaisir et devenir des Bad girls et des Bad boys, ce sport est pour vous.

A bientôt sur les terrains.



Gym mixte Monterfil

Notre association propose aux seniors de pratiquer une gymnastique adaptée le mardi de 10 à 11h, à la salle omnisports de Monterfil. **Reprise des séances le mardi 13 septembre 2022, à 10 h**.

Nous offrons la possibilité de découvrir l'activité par deux séances gratuites.

INFORMATIONS DIVERSES

En quête d'énergie : un nouveau service

Je vous annonce l'ouverture de mon espace dédié au bien être : Conseil en aménagement Feng shui et Reiki.

Portes ouvertes: 15/16/17 septembre 2022, de 10 à 19h. A la clé quelques cadeaux à gagner :

- > Coaching Feng shui de 2h (valeur 100€)
- > Une séance d'harmonisation énergétique (valeur 60€) et d'autres surprises. Venez échanger et découvrir comment améliorer votre quotidien en prenant soin de votre maison et

de votre lieu de travail. Je vous propose aussi des initiations au monde de l'énergétique.

Sur rendez-vous en cabinet ou à domicile, au 06 99 23 10 59 ou jeannine.loaec@orange.fr

En quête d'énergie : Plus d'information <https://geobio-fengshui.monsite-orange.fr/>

1 place de l'église 35160 Monterfil

Annnonce : Je cherche à partager mon espace avec des professionnels du bien-être ou de l'esthétique si vous êtes à la recherche d'un local contactez : Jeannine Loaec au 0699231059. Conditions à étudier.

PROCHAINE PARUTION DU FLASH INFO

Afin d'être présent dans le prochain flash info, nous vous remercions de déposer ou de transmettre par mail : mairie@monterfil.fr, vos informations pour le **samedi 24 Septembre 2022, dernier délai**.

INFLUENZA AVIAIRE

RECOMMANDATIONS

Le virus de l'influenza aviaire circule actuellement chez les oiseaux marins.

Ce virus n'est pas transmissible à l'homme mais il peut affecter les oiseaux domestiques. Il représente donc un risque pour l'élevage avicole.



Le public doit éviter tout contact avec les oiseaux sauvages y compris les plumes et les déjections

- ✗ Ne pas ramasser ou toucher les oiseaux sauvages malades ou morts
- ✗ Évitez tout contact avec des surfaces contaminées avec des déjections d'oiseaux
- ✗ N'entrez pas en contact avec des oiseaux domestiques
- ✓ A votre retour lavez soigneusement la semelle de vos chaussures avec un détergent (liquide vaisselle) et désinfectez-les ensuite avec une solution javellisée

**SI VOUS TROUVEZ UN OISEAU MORT
NE LE TOUCHEZ PAS ET NE LE DÉPLACEZ PAS.**

Signalez tout oiseau trouvé mort à la mairie de la commune de découverte ou à l'Office Français de la Biodiversité (OFB) au 02 99 41 15 99

Août 2022

Retrouvez plus d'informations sur www.ille-et-vilaine.gouv.fr

RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE **L'INFLUENZA AVIAIRE** DANS LES BASSES-COURS

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage et dans les élevages, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, **vous devez impérativement mettre en place les mesures suivantes :**

- ➔ confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour ;
- ➔ exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.



Tous les élevages de volailles non commerciaux doivent obligatoirement être déclarés à la mairie de leur commune - www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr
Arrêté du 24 février 2006 - www.legfrance.gouv.fr

PAR AILLEURS, L'APPLICATION DES MESURES SUIVANTES, EN TOUT TEMPS, EST RAPPELÉE :

- ➔ protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- ➔ éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse-cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;
- ➔ ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans précaution particulière ;
- ➔ protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse-cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- ➔ réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse-cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée pour le nettoyage de votre élevage.



Si une mortalité anormale est constatée

Conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

➔ <http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-dune-crise-sanitaire>